

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 12.10.2021

Numéro de version 1

Révision: 12.10.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: K'SEL FINITION

UFI: GFD0-N0E0-J00V-RN1G

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage professionnel

Emploi de la substance / de la préparation Revêtement polyuréthane d'étanchéité

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

SCSO - Unikalo

18, Rue du Meilleur Ouvrier de France

ZI de l'Hippodrome 33700 Mérignac, FRANCE

Tél.: (33) 05.56.34.23.08 - Fax: (33) 05.56.13.00.73

info@unikalo.com <https://www.unikalo.com>

1.4 Numéro d'appel d'urgence



numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS08 danger pour la santé

STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.10.2021

Numéro de version 1

Révision: 12.10.2021

Nom du produit: K'SEL FINITION

(suite de la page 1)

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07 GHS08

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Masse réactionnelle de l'éthylbenzène et du m-xylène et du p-xylène

1,6-hexanediylobiscarbamate de bis(2-(2-(1-éthylpentyl)-3-oxazolidinyl)éthyle)

3-Isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyl isocyanate, oligomères

4,5-dichloro-2-octyl-2H-isothiazole-3-one

anhydride maléique

isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyle

Addition reaction products of conjugated sunflower-oil fatty acids and tall-oil fatty acids with maleic anhydride

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
- P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- P331 NE PAS faire vomir.
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
- P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.10.2021

Numéro de version 1

Révision: 12.10.2021

Nom du produit: K'SEL FINITION

(suite de la page 2)

Indications complémentaires:

EUH211 Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

2.3 Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2 Mélanges****Description:** Mélange: composé des substances indiquées ci-après.**Composants dangereux:**

Numéro CE: 905-562-9 Reg.nr.: 01-2119488216-32-XXXX	Masse réactionnelle de l'éthylbenzène et du m-xylène et du p-xylène ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335; Aquatic Chronic 3, H412	≥30-<40%
CAS: 140921-24-0 ELINCS: 411-700-4 Numéro index: 616-079-00-5 Reg.nr.: 01-0000015906-63-XXXX	1,6-hexanediylbiscarbamate de bis(2-(2-(1-éthylpentyl)-3-oxazolidinyl)éthyle) ⚠ Skin Sens. 1, H317	≥3-<5%
CAS: 108-65-6 EINECS: 203-603-9 Numéro index: 607-195-00-7 Reg.nr.: 01-2119475791-29-XXXX	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle ⚠ Flam. Liq. 3, H226	≥3-<5%
CAS: 53880-05-0 NLP: 500-125-5 Reg.nr.: 01-2119488734-24-XXXX	3-Isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyl isocyanate, oligomers ⚠ Skin Sens. 1B, H317; STOT SE 3, H335	≥3-<5%
CAS: 4098-71-9 EINECS: 223-861-6 Numéro index: 615-008-00-5 Reg.nr.: 01-2119490408-31-XXXX	isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyle ⚠ Acute Tox. 3, H331; ⚠ Resp. Sens. 1, H334; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335, EUH204 Limites de concentration spécifiques: Resp. Sens. 1; H334: C ≥ 0,5 % Skin Sens. 1; H317: C ≥ 0,5 %	≥0,25-<0,5%

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.10.2021

Numéro de version 1

Révision: 12.10.2021

Nom du produit: K'SEL FINITION

(suite de la page 3)		
Numéro CE: 701-043-4 Reg.nr.: 01-2119976378-19-XXXX	Addition reaction products of conjugated sunflower-oil fatty acids and tall-oil fatty acids with maleic anhydride ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	≥0,1-<1%
CAS: 64359-81-5 EINECS: 264-843-8 Numéro index: 613-335-00-8	4,5-dichloro-2-octyl-2H-isothiazole-3-one ⚠ Acute Tox. 2, H330; ⚠ Skin Corr. 1, H314; Eye Dam. 1, H318; ⚠ Aquatic Acute 1, H400 (M=100); Aquatic Chronic 1, H410 (M=100); ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1A, H317 ATE: LD50 oral: 567 mg/kg Limites de concentration spécifiques: Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 0,025 % Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 0,025 % Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,0015 %	≥0,0025-<0,025%
CAS: 108-31-6 EINECS: 203-571-6 Numéro index: 607-096-00-9 Reg.nr.: 01-2119472428-31-XXXX	anhydride maléique ⚠ Resp. Sens. 1, H334; STOT RE 1, H372; ⚠ Skin Corr. 1B, H314; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317 Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,001 %	≥0,001-<0,1%
CAS: 13463-67-7 EINECS: 236-675-5 Numéro index: 022-006-00-2 Reg.nr.: 01-2119489379-17-XXXX	dioxyde de titane substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	≥10-<20%

Indications complémentaires:

(CAS:13463-67-7) Dioxyde de titane

Note 10 : La classification comme cancérigène par inhalation ne s'applique qu'aux mélanges sous forme de poudre contenant 1 % ou plus de dioxyde de titane qui est sous forme de ou incorporé dans des particules d'un diamètre aérodynamique ≤ 10 µm.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des mesures de premiers secours****Remarques générales:**

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Amener les sujets à l'air frais.

Demander immédiatement conseil à un médecin.

Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

En cas de malaise, recourir à un traitement médical.

Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Retirer les vêtements contaminés.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Protéger l'oeil intact.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.10.2021

Numéro de version 1

Révision: 12.10.2021

Nom du produit: K'SEL FINITION

(suite de la page 4)

Demander immédiatement conseil à un médecin.

Après ingestion:

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale et montrer le contenant ou l'étiquette.

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

Demander immédiatement conseil à un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:**CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.**Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers**Équipement spécial de sécurité:**

Porter un vêtement de protection totale.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Autres indications Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Éviter de respirer les vapeurs.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir avec un matériau absorbant (sable, diatomite).

Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.10.2021

Numéro de version 1

Révision: 12.10.2021

Nom du produit: K'SEL FINITION

(suite de la page 5)

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Stockage:****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Stocker dans un endroit frais.

Prévoir la ventilation des emballages.

Stocker à l'écart des sources d'inflammation.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****CAS: 13463-67-7 dioxyde de titane**

VLEP (France)	Valeur à long terme: 10 mg/m ³ C2
---------------	---

CAS: 108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

VLEP (France)	Valeur momentané: 550 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 275 mg/m ³ , 50 ppm risque de pénétration percutanée
IOELV (EU)	Valeur momentané: 550 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 275 mg/m ³ , 50 ppm Peau

CAS: 4098-71-9 isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyle

VLEP (France)	Valeur momentané: 0,18 mg/m ³ , 0,02 ppm Valeur à long terme: 0,09 mg/m ³ , 0,01 ppm AR, concs. mesurées sur une durée de 5 min
---------------	---

CAS: 108-31-6 anhydride maléique

VLEP (France)	Valeur momentané: 1 mg/m ³ All
---------------	--

DNEL

MÉLANGE DE RÉACTION D'ÉTHYLBENZOLE, m-Xylol et p-Xylol.

Employés DNEL:

Inhalation - Effet systémique intensif = 289 mg / m³Inhalation - Effet systémique chronique = 77 mg / m³

Peau - Effet systémique chronique = 180 mg / kg

DNEL Consommateurs:

Bouche - Effet systémique chronique = 1,6 mg / kg

Inhalation - Effet systémique important = 174 mg / m³Inhalation - Effet systémique chronique = 14,8 mg / m³

Peau - Effet systémique chronique = 108 mg / kg

Cas de dioxyde de titane: 13463-67-7

DNEL: 10 mg / m³

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.10.2021

Numéro de version 1

Révision: 12.10.2021

Nom du produit: K'SEL FINITION

(suite de la page 6)

PNEC

MÉLANGE DE RÉACTION D'ÉTHYLBENZOLE, m-Xylol et p-Xylol.

PNEC:

dans l'eau douce 0,327 mg / l

dans l'eau de mer 0,327 mg / l

pour les sédiments en eau douce 12,46 mg / kg

pour les sédiments dans l'eau de mer 12,46 mg / kg

pour l'eau, libération intermittente de 0,327 mg / l

pour les microorganismes STP 6,58 mg / l

pour la zone territoriale de 2,31 mg / kg

8.2 Contrôles de l'exposition**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Assurer une ventilation adéquate pendant l'utilisation.

Veiller à un nettoyage à fond de la peau après le travail et avant les pauses.

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante. Protection respiratoire nécessaire dans les zones de travail insuffisamment ventilées et pendant la pulvérisation. Un masque à adduction d'air ou, pour de courtes périodes de travail, une combinaison de filtre à charbon et de filtre à particules A2-P2 (EN529) est recommandée.

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (norme EN 374-1)

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation. À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Matériau des gants

Protection des mains lors de la manipulation du produit à température ambiante:

Caoutchouc butyle - IIR: épaisseur > = 0,5mm; temps de rupture > = 480min.

Caoutchouc fluoré - FKM: épaisseur > = 0,4mm; temps de rupture > = 480min.

Recommandation: les gants contaminés doivent être éliminés.

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.10.2021

Numéro de version 1

Révision: 12.10.2021

Nom du produit: K'SEL FINITION

(suite de la page 7)

Protection des yeux/du visage



Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (EN 166)

Protection du corps:



Vêtements de travail de protection résistants aux produits chimiques (EN 14605) et bottes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

État physique

Liquide

Couleur:

Couleurs diverses

Odeur:

Caractéristique

Seuil olfactif:

Non déterminé.

Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

130 °C

Inflammabilité

Non applicable.

Limites inférieure et supérieure d'explosion

Inférieure:

0,8 Vol %

Supérieure:

Non déterminé.

Point d'éclair

27-32 °C (closed cup, Masse réactionnelle de l'éthylbenzène et du m-xylène et du p-xylène)

Température d'auto-inflammation

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Température de décomposition:

Non déterminé.

pH

Non déterminé.

Viscosité:

Viscosité cinématique

Non déterminé.

Viscosité Cinématique

Dynamique à 20 °C:

>40 mPas

Solubilité

l'eau:

Pas ou peu miscible

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Non déterminé.

Pression de vapeur:

Non déterminé.

Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C:

1,14 g/cm³

Densité relative

Non déterminé.

Densité de vapeur:

Non déterminé.

9.2 Autres informations

Aspect:

Forme:

Liquide

(suite page 9)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 12.10.2021

Numéro de version 1

Révision: 12.10.2021

Nom du produit: K'SEL FINITION

(suite de la page 8)

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

Température d'inflammation:	488 °C (xylene)
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
Teneur en solvants:	
VOC (CE)	460 g/l
Température de trouble et de clarification:	
Propriétés comburantes	Non considéré comme oxydant.
Taux d'évaporation:	Non déterminé.

Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles	Sans objet.
Gaz inflammables	Sans objet.
Aérosols	Sans objet.
Gaz comburants	Sans objet.
Gaz sous pression	Sans objet.
Liquides inflammables	
Liquide et vapeurs inflammables.	
Matières solides inflammables	Sans objet.
Substances et mélanges autoréactifs	Sans objet.
Liquides pyrophoriques	Sans objet.
Matières solides pyrophoriques	Sans objet.
Matières et mélanges auto-échauffants	Sans objet.
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	Sans objet.
Liquides comburants	Sans objet.
Matières solides comburantes	Sans objet.
Peroxydes organiques	Sans objet.
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	Sans objet.
Explosibles désensibilisés	Sans objet.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter: Stable à température ambiante.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter Éviter la chaleur, des étincelles, une flamme nue ou autres sources d'ignition.

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.10.2021

Numéro de version 1

Révision: 12.10.2021

Nom du produit: K'SEL FINITION

(suite de la page 9)

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**MARISEAL 400**

Dermique	LD50	2.933 mg/kg
Inhalatoire	LC50/4 h (vapeur)	>28,2 mg/l

Masse réactionnelle de l'éthylbenzène et du m-xylène et du p-xylène

Oral	LD50	4.300 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50 (4h)	5.000 ppm (rat)
		5.000 ppm (lapin)

CAS: 108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50 (4h)	1.805,05 ppm (rat)

CAS: 64359-81-5 4,5-dichloro-2-octyl-2H-isothiazole-3-one

Oral	LD50	567 mg/kg (ATE)
Inhalatoire	LC50/4h (dusts and mists)	0,16 mg/l (ATE)

CAS: 108-31-6 anhydride maléique

Oral	LD50	400 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	2.620 mg/kg (lapin)

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Peut provoquer une allergie cutanée.**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Organe cible spécifique Toxicité après une exposition unique Catégorie 3

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

STOT exposition répétée Catégorie 2

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration

Le produit est classé Toxicité par aspiration Catégorie 1

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

FR

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.10.2021

Numéro de version 1

Révision: 12.10.2021

Nom du produit: K'SEL FINITION

(suite de la page 10)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

CAS: 108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

EC50 (48h) 8,8 mg/l (crustacean)

LC50 (96h) 6,83 mg/l (fis)

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

12.7 Autres effets néfastes

Remarque: Nocif pour les poissons.

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Le produit contient des substances dangereuses pour l'environnement.

Nocif pour les organismes aquatiques.

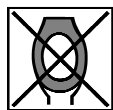
RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:



De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Emballages non nettoyés:

Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR, IMDG, IATA

UN1866

(suite page 12)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.10.2021

Numéro de version 1

Révision: 12.10.2021

Nom du produit: K'SEL FINITION

(suite de la page 11)

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR	1866 RÉSINE EN SOLUTION
IMDG, IATA	RESIN SOLUTION

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, IMDG, IATA



Classe	3 Liquides inflammables.
Étiquette	3

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA	III
------------------------	-----

14.5 Dangers pour l'environnement

Marine Pollutant:	Non
--------------------------	-----

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Liquides inflammables.

Numéro d'identification du danger (Indice

Kemler):	30
-----------------	----

No EMS:	F-E, <u>S</u> -E
----------------	------------------

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

Indications complémentaires de transport:**ADR****Quantités limitées (LQ)**

5L

Quantités exceptées (EQ)

Code: E1

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml

Catégorie de transport

3

Code de restriction en tunnels

D/E

IMDG**Limited quantities (LQ)**

5L

Excepted quantities (EQ)

Code: E1

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

"Règlement type" de l'ONU:

UN 1866 RÉSINE EN SOLUTION, 3, III

FR

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.10.2021

Numéro de version 1

Révision: 12.10.2021

Nom du produit: K'SEL FINITION

(suite de la page 12)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 94/62 / CE sur les emballages et les déchets d'emballages.

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) no 2020/878

Règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

Directive 98/24/CE relative à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés aux agents chimiques au travail.

Directive 94/33/CE du Conseil relative à la protection des jeunes au travail, tel qu'amendé.

Directive 92/85 / CEE relative à la mise en place de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé au travail des femmes enceintes et allaitantes, telle que modifiée et en vigueur.

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I La substance n'est pas comprise.**Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES****Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5,000 t****Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50,000 t****RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3, 74

Prescriptions nationales:

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H331 Toxique par inhalation.

H332 Nocif par inhalation.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

(suite page 14)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.10.2021

Numéro de version 1

Révision: 12.10.2021

Nom du produit: K'SEL FINITION

(suite de la page 13)

- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

Service établissant la fiche technique:



SUSTCHEM S.A.

A:144, Rue 3rd Septemvriou, 112 51 | Athènes, Grèce

T: +30 210 8252510 | F: +30 210 8252575

W:www.sustchem.gr | E: info@suschem.gr

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Skin Corr. 1: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A

Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3